



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 10 février 2025
Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 6 pouvoirs	

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Bernard MANILLERE, Claude RAYNAUD, Stéphane HOUSSIER, Luc CHAPUT, Guillaume LAURENT

Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Didier CHASSAIN, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascale MORIN.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_041 : Gens du voyage - Demande de fonds Leader

Annule et remplace l'envoi précédent

Finances locales - Subventions

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Cette délibération annule remplace la délibération n°2024_170 du 16 décembre 2024.

Les communautés de communes Plaine Limagne et Combrailles Sioule et Morge souhaitent s'engager dans une démarche de mutualisation de l'animation sociale auprès de leurs populations de gens du voyage.

Cette démarche inter-communautaire s'inscrit dans le cadre du programme LEADER 2024.

Le plan de financement prévisionnel du projet se présente ainsi :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Rémunération	136 567,08 €	Leader	131 104,39 €
Frais de structure	27 313,42 €	CSM	5 662,06 €
		PL	27 114,05 €
Total	163 880,50 €		163 880,50 €

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projet « 501-AURGAL10-FA1-AAP-SERVICES24 " Appui à la mise en place de services à la population en milieu rural " ».

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- d'approuver la demande de subvention pour le financement de médiation auprès des populations du voyage,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 6 mars 2025
Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement